

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM**COMPTE RENDU****SÉANCE DU 03 AVRIL 2019****19 HEURES 00 À BOOTZHEIM**

Date de convocation : 25 mars 2019

Délégués en fonction : 29 Présents : 26 Absents et excusés : 0 Procurations : 3

Membres présents :

- **Artolsheim** : Mme Dominique MARTIN
- **Bindernheim** : Mme Denise ADOLF
- **Boesenbiesen** : M. Jean-Blaise LOOS
- **Bootzheim** : M. Georges BLANCKAERT
- **Elsenheim** : M. Vincent GRISS
- **Grussenheim** : M. Martin KLIPFEL
- **Heidolsheim** : M. Alex JEHL
- **Hessenheim** : Mme Anne-Lise ULRICH
- **Hilsenheim** : M. Bruno KUHN
- **Mackenheim** : M. Jean-Claude SPIELMANN
- **Marckolsheim** : M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Mme Catherine GREIGERT, M. Marc GAUTIER, Mme Chrystelle ERARD, M. Jean-Claude MULLER, Mme Marie FREY, M. Gilles WEBER
- **Ohnenheim** : M. Daniel HENNEVILLE
- **Richtolsheim** : M. Rémy TAGLANG
- **Saasenheim** : Mme Anne-Marie NEEFF
- **Schoenau** : M. Gérard BERNARD
- **Schwobsheim** : Mme Denise KEMPF
- **Sundhouse** : M. Jean-Louis SIEGRIST, Mme Josiane GERBER
- **Wittisheim** : M. Christophe KNOBLOCH, M. Justin FAHRNER

Absents excusés :

Mme Sabrina THOMANN – HENNINGER (procuration à Bruno KUHN), M. Maurice FAHRNER (procuration à Jean-Louis SIEGRIST), Mme Clothilde LOOS (procuration à Christophe KNOBLOCH), M. Patrick SPIEGEL (suppléant), M. Joseph BORTOT (suppléant), M. Jean-Jacques KEUSCH (suppléant), M. Clément ROHMER (suppléant), M. Matthieu HART (suppléant), M. Christophe LUDAESCHER (suppléant), Mme Marie-Paule FLAITS (suppléante), M. Sébastien SCHWOEHER (suppléant), M. Servais ROESZ (suppléant), M. Manuel KLUMB (suppléant), M. Antoine HERTH (Député), M. Pierre AMOUGOU-AMOUGOU (Trésorier), M. Laurent KRACKENBERGER (Conseiller Départemental), M. Thomas MARCHAND (Responsable des Ressources Humaines), M. Didier HERRMANN (Responsable Bâtiments), Mme Marion BANCELIN (Responsable Enfance Jeunesse), M. Stéphane HUMMEL (Chargé du développement économique).

Assistaient en outre :

M. François REMOND (suppléant), Mme Colette WEIXLER (suppléante), Mme Marie-Louise HUMBERT (suppléante), Mme Ghislaine LEFLAEC (suppléante), M. Stéphane ROMY (Directeur Général des Services), Mme Anne-Sophie BONHOMMET (Responsable du Pôle « Gestion des moyens, des ressources et des personnels »), M. Eric CARABIN (Directeur du Pôle « Aménagement du territoire »), M. Thierry WALTER (Directeur du Pôle « animation du Territoire »).



ORDRE DU JOUR

Séance du CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

LE 03 AVRIL 2019

19 HEURES 00 À LA SALLE POLYVALENTE DE BOOTZHEIM

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2019
3. Décisions du Président et du Bureau

B. ADMINISTRATION GENERALE

1. Statuts
 - a) Redéfinition de l'intérêt communautaire en matière de voirie
 - b) Modification de la compétence en matière de petite enfance, enfance et jeunesse
2. Ressources Humaines
 - a) Rapport annuel de la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la Communauté de Communes
 - b) Rapport annuel sur l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap de la Communauté de Communes
 - c) Modification du plan des effectifs – création d'un emploi d'agent technique permanent à temps complet
 - d) Contrat d'assurance des risques statutaires – mandat au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour l'organisation de la procédure de mise en concurrence
 - e) Contrat de prévoyance des agents – mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour l'organisation de la procédure de mise en concurrence
3. Adhésion à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Strasbourg (ADEUS)

C. FINANCES

1. Approbation du projet de Budget Primitif 2019
2. Etat des effectifs au 1^{er} janvier 2019
3. Subventions alloués en 2019
4. Fixation des taux des 4 taxes locales

D. VOIRIE - RÉSEAUX

1. Réseau d'éclairage public – convention avec les Communes pour l'utilisation du réseau
2. Rénovation de l'éclairage public – programme des travaux pour 2019

E. BATIMENT

1. Sécurisation des accès aux bâtiments accueillant des jeunes enfants – constitution d'un groupement de commande

F. HABITAT

1. Plan Local de l'Habitat – Aides à la rénovation énergétique

G. ANIMATION SOCIO-CULTURELLE

1. RAI – demande de subvention pour l'achat de mobilier de bureau et de matériel informatique

H. VŒUX ET COMMUNICATIONS

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président,

- ◆ **désigne à l'unanimité**, comme secrétaire de séance, Monsieur Vincent GRISS, Conseiller.

*

**

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2019.

Le Conseil de Communauté, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le procès-verbal de la séance du 27 février 2019.

Adopté à l'unanimité.

*

**

3. Décisions du Président et du Bureau

Le Président rend compte des délégations d'attribution exercées par le Président et le Bureau en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 29 avril 2014.

L'exercice de ces délégations n'amène pas d'observations particulières.

*

**

B. ADMINISTRATION GENERALE

1. Statuts

- a) Redéfinition de l'intérêt communautaire en matière de voirie

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** de définir désormais d'intérêt communautaire les voiries communales classées comme proposé.

Adopté à l'unanimité.

*

**

- b) Modification de la compétence en matière de petite enfance, enfance et jeunesse

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** de définir désormais la compétence « Petite enfance, enfance et jeunesse » telle que proposée dans la présente délibération à savoir :
 - *Gestion, exploitation et animation des structures d'accueil de la petite enfance (multi-accueil et Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s) ;*
 - *Gestion et exploitation des structures d'accueil de l'enfance les jours scolaires (uniquement sur les temps du midi et du soir), les mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires ;*
 - *Création, entretien et fonctionnement des équipements en faveur de la petite enfance et de l'enfance ;*
- ◆ **modifie** l'article 2 – III / Compétences supplémentaires – A/ Petite enfance, enfance et jeunesse des statuts en conséquence ;

- ◆ **sollicite**, conformément aux dispositions de l'article L.5211- 20 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'avis des communes membres sur ce projet de modification.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Ressources Humaines

- a) Rapport annuel de la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la Communauté de Communes

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **prend acte** du rapport annuel 2018 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim.

*
**

- b) Rapport annuel sur l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap de la Communauté de Communes

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **prend acte** du rapport annuel 2018 sur l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

*
**

- c) Modification du plan des effectifs – création d'un emploi d'agent technique permanent à temps complet

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **modifie** le plan des effectifs par la création d'un emploi d'agent technique ;
- ◆ **précise** que cet emploi pourra relever du cadre des adjoints techniques territoriaux ou de celui des agents de maîtrise, en fonction du candidat retenu ;
- ◆ **précise** qu'en cas de non aboutissement de la procédure de recrutement d'un agent titulaire, le recrutement sera opéré par la voie contractuelle sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 modifiée
- ◆ **déclare** la vacance de l'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin ;
- ◆ **s'engage** à voter les crédits nécessaires au Budget primitif 2019, Principal – Chapitre 012.

Adopté à l'unanimité.

*
**

- d) Contrat d'assurance des risques statutaires – mandat au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour l'organisation de la procédure de mise en concurrence

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **charge** le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin de procéder à une demande de tarification, pour son compte, dans le cadre d'un marché public d'assurance groupe couvrant les risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail / Maladie contractée en service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, Disponibilité d'office, Invalidité ;
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / Maladie contractée en service, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2020 ;
 - Régime du contrat : capitalisation ;
- ◆ **prend acte** que les taux de cotisation et les garanties proposées lui seront soumis préalablement afin que la Collectivité puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat d'assurance groupe souscrit par le centre de gestion à compter du 1er janvier 2020.

Adopté à l'unanimité.

*

**

- e) Contrat de prévoyance des agents – mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour l'organisation de la procédure de mise en concurrence

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **charge** le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin de procéder à une demande de tarification, pour son compte, dans le cadre d'un marché public d'assurance groupe couvrant les risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité ;
- ◆ **décide** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque Prévoyance que le Centre de gestion du Bas-Rhin va engager en 2019 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
- ◆ **donne** mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec le prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque Prévoyance ;
- ◆ **prend acte** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion du Bas-Rhin à compter du 1er janvier 2020 ;
- ◆ **détermine** le montant et les modalités prévisionnels de sa participation en matière de prévoyance pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit :
 - ✓ Montant net annuel en euro par agent : 240 € (donnée inchangée)
 - ✓ Ce qui représente un montant net mensuel en euro par agent de 20 € (donnée inchangée)
- ◆ **autorise** le Président à prendre les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

*

**

3. Adhésion à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Strasbourg (ADEUS)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** l'adhésion à l'ADEUS pour l'année 2019, pour un montant de cotisation de 5 125€ ;
- ◆ **désigne** Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président, comme représentant élu pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de l'ADEUS ;
- ◆ **décide** de l'inscription des crédits nécessaires au Budget Primitif 2019.

Adopté à l'unanimité.

*

**

C. FINANCES

1. Approbation du projet de Budget Primitif 2019

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** en fonctionnement par chapitre et investissement par article, tel que présenté, le budget primitif pour l'exercice 2019 comprenant le budget principal et les budgets annexes à savoir :

Budget	Fonctionnement	Investissement	Total	%
Principal	12 894 987	7 863 674,72	20 758 661,72	54,45
Piscine	773 450	351 424	1 124 874	2,95
Médiathèques	417 246	50 515	467 761	1,22
Ecole de musique	355 814	3 650	359 464	0,94
ZAI Sundhouse	821 780,19	937 868,88	1 759 649,07	4,61
PAIM	3 752 765,15	5 568 416,73	9 321 181,88	24,45
ZAI Hilsenheim	305 505,84	297 505,84	603 011,68	1,58
Gendarmerie	192 740	1 374 629	1 567 369	4,11
OM	2 159 879	./.	2 159 879	5,66
TOTAL	21 674 167,18	16 447 684,17	38 121 851,35	100

- ◆ **vote** par nature le budget primitif pour l'exercice 2019 comprenant le budget principal et les budgets annexes ;
- ◆ **vote** comme suit les subventions allouées aux budgets annexes :
 - Ecole de Musique Intercommunale : 236 465 € ;
 - Médiathèques : 392 933 € ;
 - Piscine : 593 487 €.
- ◆ **autorise** le Président à effectuer, dans les deux sections du budget principal et des budgets annexes, les virements de crédits d'articles à articles à l'intérieur d'un même chapitre ou en utilisant les dépenses imprévues.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Etat des effectifs au 1^{er} janvier 2019

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **prend acte** de l'état des effectifs au 1^{er} janvier 2019,
- ◆ **prend acte** des mouvements de personnels constatés au titre de l'année 2018 ;
- ◆ **prend acte** des mouvements de personnels prévisionnels de l'année 2019.

*
**

3. Subventions alloués en 2019

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** l'octroi des subventions pour 2019.

Adopté à l'unanimité. (Madame Marie FREY et Monsieur Jean Claude MULLER, Conseillers, ne prennent pas part au vote).

*
**

4. Fixation des taux des 4 taxes locales

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **fixe** comme suit les taux des taxes locales :
 - Taxe d'habitation : 7,55 %
 - Taxe foncier bâti : 3,90 %
 - Taxe foncier non bâti : 20,53 %
 - Cotisation Foncière des Entreprises : 8,84 %
 - Fiscalité professionnelle de zone (FPZ) : 22,78 %

Adopté à l'unanimité.

*
**

D. VOIRIE - RÉSEAUX

1. Réseau d'éclairage public – convention avec les Communes pour l'utilisation du réseau

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le projet de convention d'utilisation du réseau d'éclairage public avec les communes membres ;
- ◆ **autoriser** le Président à signer la convention en question.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Rénovation de l'éclairage public – programme des travaux pour 2019

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **valide** le programme 2019 de rénovation de l'éclairage public pour un montant prévisionnel de 188 928,42 €TTC ;
- ◆ **procède** à l'inscription des crédits budgétaires au Budget Principal de la collectivité- Chapitre 21 – Article 21752 – Fonction 814 – Opération 8212 ;
- ◆ **arrête** le plan de financement de l'opération ;
- ◆ **autorise** le Président à solliciter toutes les aides financières existantes pour le financement de ce type de travaux ;
- ◆ **autorise** le Président à signer tous les documents à intervenir sur ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

*
**

E. BATIMENT

1. Sécurisation des accès aux bâtiments accueillant des jeunes enfants – constitution d'un groupement de commande

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **autorise** la Communauté de Communes à adhérer au groupement de commandes pour la réalisation de travaux de mise en conformité de bâtiments accueillant de jeunes enfants ;
- ◆ **accepte** les termes de la de la convention constitutive du groupement de commande ;
- ◆ **autorise** la Communauté de Communes à exercer la mission de coordonnateur du groupement ;
- ◆ **autorise** le Président à signer la convention constitutive de ce groupement fixant ses modalités de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

*
**

F. HABITAT

1. Plan Local de l'Habitat – Aides à la rénovation énergétique

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** l'attribution des aides exposées aux particuliers bénéficiaires.

Adopté à l'unanimité.

*
**

G. ANIMATION SOCIO-CULTURELLE

1. RAI – demande de subvention pour l'achat de mobilier de bureau et de matériel informatique

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le versement d'une subvention de 2 556,59 € à l'association RAI pour l'acquisition de mobilier de bureau et de matériel informatique ;
- ◆ **précise** que les crédits nécessaires étaient prévus au budget 2018 et qu'ils ont été inscrits en restes à réaliser Fonction 40 – Article 20421 – Opération 0149.

Adopté à l'unanimité. (Madame Marie FREY et Monsieur Jean Claude MULLER, Conseillers, ne prennent pas part au vote).

*
**

D. VŒUX ET COMMUNICATIONS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20.

Fait à Marckolsheim, le 08 avril 2019

Le Président,
Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

